

FEUILLE DE ROUTE DES ATELIERS DE PROXIMITE

. Finalités

- Permettre aux riverains, aux collectivités concernés en présence d'experts des commissions thématiques, de contribuer à la définition du passage optimisé de la future ligne.

. Règles de fonctionnement

- L'atelier de proximité est un lieu de partage des points de vue, des connaissances, de réflexion et si possible, d'élaboration collective.
- La présence d'experts issus des commissions thématiques est souhaitée
- Il n'est pas un lieu de décision mais de proposition.
- Ses membres s'engagent – dans la mesure du possible - à participer à chaque réunion.
- Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur le site du projet.

. Composition

- 15 à 20 participants volontaires maximum : habitants, élus et services techniques des communes et des intercommunalités, membres des commissions thématiques dont experts.

. Les secteurs concernés et le calendrier

- Arrageois (Gavrelle, Oppy, Neuvireuil, Izel, Quiéry, Beaumont), Flers-en-Escrebieux, Courcelles-Auby, Evin-Leforest, Moncheaux, Pévèle (Navette-Pétrie, Deux Villes-La Jonquière, Drumez-Offrande, Riez-Attargette).
- Deux séries de réunions avant mi-septembre 2014.

. Conduite des travaux

- RTE maître d'ouvrage
 - Prend l'initiative de mettre en place ces Ateliers de proximité.
 - Veille à leur bonne organisation, et à la circulation de l'information nécessaire au travail de chaque Atelier.
 - Fournit les moyens logistiques (salles, reprographie, envois papier, etc.).
 - A l'issue des travaux, RTE définit ce qu'il en retient et le transmet à la préfecture, en préalable à la tenue de l'ILC de fin septembre 2014.
- Le Garant nommé par la CNDP
 - Préside les Ateliers de proximité et constitue un recours.
 - Veille à ce qu'aucune question ou point de discussion ne soit laissé de côté.
 - Est particulièrement attentif à la façon dont le public sera informé des travaux et pourra s'exprimer à leur sujet.
- C&S Conseils, animateur
 - Contribue à la progression des échanges dans le cadre du déroulement annoncé.
 - Facilite l'expression des participants.
 - Veille au respect des règles de fonctionnement.